

Genève, le 28 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE
Développement de l'aéroport : le Conseil d'État méprise
les riverains, la santé et l'environnement

Si la communication de l'aéroport de Genève a redoublé de vigueur en utilisant désormais des termes propres à flatter les riverains depuis le dépôt de l'initiative populaire cantonale « pour un pilotage démocratique de l'aéroport » en décembre dernier, les paroles ne suffisent pas. La garantie d'un passage des paroles aux actes consiste à ancrer une orientation qui respecte les riverains et l'environnement en matière de trafic aérien dans la Constitution, comme le revendique l'initiative.

Ainsi, en appelant à refuser l'initiative sans proposer de contre-projet, le Conseil d'État genevois ignore les véritables enjeux liés au développement de l'aéroport et montre qu'il est encore loin de réorienter sérieusement sa politique pour garantir la santé des habitants de la région. Il exclut le Grand Conseil et les communes du débat en prétextant que le conseil d'administration de Genève Aéroport offre déjà des mécanismes de représentation. Or, il y a de véritables choix politiques à faire en ce qui concerne le développement de l'aéroport et ce n'est pas au conseil d'administration de trancher sur ces décisions.

L'aéroport engendre des nuisances considérables qui touchent directement la population : bruit, détérioration de la qualité de l'air, réchauffement climatique. Les réponses qu'apporte actuellement le conseil d'administration à ces questions sont complètement insatisfaisantes pour garantir un cadre de vie sain pour les habitants du canton de Genève. Alors qu'une nouvelle étude montre les liens entre les nuisances sonores causées par le transport aérien et la tension artérielle¹, le Conseil d'État rejette l'initiative et exclut ainsi les citoyens d'un débat qui les touche directement puisque l'aéroport est la propriété des Genevoises et Genevois. Il contredit ses propres objectifs en matière de santé, d'environnement et d'équilibre territorial et déroge à l'un de ces rôles principaux : la protection de ses concitoyens face aux nuisances et à la pollution. L'initiative est en effet la garantie d'un débat démocratique nécessaire, dans la perspective de décisions importantes pour le développement de l'aéroport. En refusant l'inscription, dans la Constitution, tant du caractère public de l'aéroport que d'un nécessaire équilibre entre les intérêts économiques et sociaux et la limitation des nuisances, le Conseil d'État fait le choix de sacrifier une région au bruit, aux dommages sur la santé et à un développement mal maîtrisé et valide une politique d'aménagement du territoire cantonale à deux vitesses. Toutes les nuisances sans restriction pour la rive droite, celle qui est la plus peuplée et que l'État veut encore densifier.

La CARPE compte aujourd'hui sur le Grand Conseil pour corriger le tir et s'appuiera sur les communes concernées pour défendre leurs intérêts lors du traitement de l'initiative.

Pour la CARPE

Lisa Mazzone, Présidente CARPE, vice-présidente ATE-Genève, 077 404 16 08

Jean-François Bouvier, Président AIVV, 079 330 20 19

¹ Klea Katsouyanni (2017). *Aircraft noise at night linked to high blood pressure*.
<http://theconversation.com/aircraft-noise-at-night-linked-to-high-blood-pressure-79397?>